acrena

L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR LA RÉDUCTION DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES DANS L'OUEST PARISIEN

Acteur de votre tranquillité

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association des Communes pour la REduction des Nuisances Sonores Aériennes dans l'ouest parisien (ACRENA) est une association créée en 2002, à l'initiative d'Alain GOURNAC, Maire du Pecq et Sénateur des Yvelines. Elle regroupe aujourd'hui près de 83 communes de l'ouest parisien (Yvelines et Hauts-de-Seine), soit 786 456 habitants.

Président : Alain GOURNAC
Vice-Présidents : Jacques MYARD, Député-Maire de Maisons-Laffitte et Laurent RICHARD, Maire de Maule

OBJECTIFS

L'ACRENA a été créée pour qu'au-delà des riverains des aéroports, directement concernés par les nuisances aériennes, soient prises en considération les populations survolées, qui ont également à subir des nuisances sonores importantes.

L'ACRENA entend préserver la qualité de vie des habitants de l'Ouest parisien, menacée par les conditions de survol des avions à destination ou en provenance des aéroports de la région parisienne (Orly ; Roissy-Charles-De-Gaulle ; Le Bourget)

L'ACRENA ne se pose pas en adversaire de l'avion ; les élus ont la volonté de concilier l'intérêt économique de l'activité aéroportuaire et la nécessaire diminution des nuisances sonores engendrées par celle-ci pour les populations survolées.

AU QUOTIDIEN, L'ACRENA

Station météorologique portable (mesure la vitesse et la direction du vent, la température et la pluviométrie)

Microphone (ici placé à une hauteur d'environ 4 m) : enregistre les fluctuations des niveaux de bruit

- Veille au respect des normes en vigueur en intervenant auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile, à chaque survol bruyant ou anomalie constaté.
- Demande à un cabinet indépendant de réaliser tous les deux ans une campagne de mesures de bruit des avions dans l'Ouest parisien sur trois sites particulièrement exposés (en 2009 : Montesson, Chambourcy, Conflans-Sainte-Honorine).
- Dialogue et échange avec la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA) sur la situation actuelle et sur les pistes d'amélioration pour réduire les nuisances aériennes.

DEPUIS SA CRÉATION, L'ACRENA A OBTENU

- La prise en compte des populations survolées par tous les acteurs du transport aérien ;
- Le relèvement des survols au-dessus de Thoiry ;
- Depuis 2003, l'interdiction entre 22h20 et 7h00 de la procédure MOSUD, procédure d'arrivée à Roissy-Charles-De-Gaulle en provenance du sud-est, qui survole le nord des Yvelines ;
- Le non-remplacement des créneaux de nuit abandonnés par les compagnies aériennes.

L'ACRENA MILITE POUR

- Le relèvement des altitudes de 300 mètres à l'approche des trois aéroports parisiens comme cela est prévu dans le cadre du Grenelle de l'Environnement ;

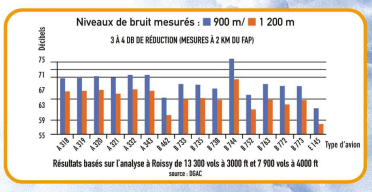

Résultats basés sur l'analyse à Roissy de 13 300 vols à 3000 ft et 7 900 vols à 4000 ft
source : DGAC

- Depuis 2008 : relèvement de l'altitude de 300 mètres pour les arrivées de nuit face à l'est à l'aéroport du Bourget ;
- Généralisation depuis fin 2009 des arrivées à 1200 mètres à l'aéroport d'Orly ;
- Courant 2011 : Relèvement des altitudes d'arrivée à Roissy à 1 200 et 1 500 mètres au lieu de 900 et 1 200 mètres actuellement ;
- La généralisation de l'approche en descente continue (CDA : continue descent approach) comme cela est prévu dans le cadre du Grenelle de l'Environnement : l'approche en descente continue consiste à retarder le plus possible le point de descente et à éviter au maximum les paliers, sources de nuisances sonores pour les populations survolées ;

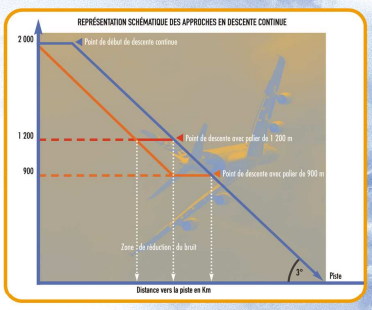

- La réduction du trafic aérien entre minuit et cinq heures du matin.

NOS INTERLOCUTEURS

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) : direction dépendant du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, la DGAC assure le contrôle et la sûreté de la circulation aérienne, élabore et applique la réglementation des aéroports et des compagnies de transport aérien. Elle est partie prenante de l'aménagement du territoire et des actions en faveur de la limitation des nuisances liées au trafic aérien.
www.dgac.fr

L'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA) : autorité administrative indépendante, l'ACNUSA, créée en 1999, est une spécificité française. Compétente pour tous les aéroports civils, elle dispose d'un pouvoir de recommandation sur le bruit engendré par le trafic aérien et les moyens à mettre en œuvre pour le limiter ; un pouvoir d'alerte et d'investigation face aux manquements à la réglementation en matière de protection sonore ; enfin, elle a le pouvoir de prononcer des amendes en cas d'infraction à la réglementation.
Dotée de compétences spécifiques sur les dix plus grands aéroports, elle est notamment garante de la diffusion de l'information auprès du public, rend un avis sur les projets de plan d'exposition au bruit et de plan de gêne sonore, ainsi que sur les projets de textes réglementaires.

Au 1er mars 2010, l'ACNUSA a vu ses compétences s'étendre aux questions relatives à la pollution atmosphérique.
www.acnusa.fr

LES VILLES ADHÉRENTES
ACHÈRES
ADAINVILLE
AGREMONT
ANDELU
ANDRESY
ARNOUVILLE-LES-MANTES
AUBERGENVILLE
AULNAY-SUR-MAULDRE
AUTEUIL-LE-ROI
AUTOUILLET
BAILLY
BAZEMONT
BEHOUST
BEYNES
BOINVILLE-EN-MANTOIS
BOISSY-SANS-AVOIR
BOUAFLE
BOUGIVAL
CARRIÈRES-SUR-SEINE
CHAMBOURCY
CHAPET
CHATOU
CHAVENAY
CONDE-SUR-VESGRE
CONFLANS-STE-HONORINE
COURBEVOIE
CROISSY-SUR-SEINE
ECQUEVILLY
FEUCHEROLLES
FLEXANVILLE
FLINS-SUR-SEINE
FOURQUEUX
GARANCIÈRES
GARCHES
GOUPILLIÈRES
HARGEVILLE
HERBEVILLE
HOUILLES
JOUARS-PONTCHARTRAIN
JUMEAUVILLE
LA CELLE-SAINT-CLOUD
LA FALAISE
LA GARENNE-COLOMBES
LE PECQ
LE MESNIL-LE-ROI
LE PORT-MARLY
LE VESINET
LES ALLUETS-LE-ROI
L'ÉTANG-LA-VILLE
LOUVECIENNES
MAISONS-LAFFITTE
MARCQ
MAREIL-SUR-MAULDRE
MAREIL-MARLY
MARLY-LE-ROI
MAULE
MAUREPAIRE
MEZIÈRES-SUR-SEINE
MILLEMONT
MONTAINVILLE
MONTESSON
MONTFORT-L'AMAURY
MORAINVILLIERS
NEZEL
NOISY-LE-ROI
ORGEVAL
ROSAY
RUEIL-MALMAISON
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE
SARTROUVILLE
SAULX-MARCHAIS
ST-LÉGER-EN-YVELINES
ST-RÉMY-L'HONORÉ
SURESNES
THOIRY
TRIEL-SUR-SEINE
VAUX-SUR-SEINE
VERNEUIL-SUR-SEINE
VICQ
VILLIERS-LE-MAHEU

acrena

Association des Communes pour la Réduction des Nuisances Aériennes dans l'ouest parisien
Hôtel de ville – 13bis quai Maurice Berteaux – BP 60 – 78231 LE PECQ CEDEX
Téléphone : 01.30.61.21.21 / Télécopie : 01.30.61.06.97